COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Copie intégrale des délibérations prises

Nombre de conseillers élus
15

Date de convocation : 11 mars 2025
Séance du 1er avril 2025
Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Conseillers en fonction
14

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Belkacem BOUAZIZ qui donne procuration à Monique HOULNÉ, et Geoffrey SZYMANSKI absent excusé

Conseillers présents :
13

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

1) Comptes administratifs 2024

Compte administratif de la commune :
Suite aux explications détaillées de la présidente de la Commission des Finances, Marina HUBRECHT - PRINZ et de Madame le Maire, le compte administratif accusant un excédent de fonctionnement de 68 210.23 € et un déficit d'investissement de 34 099.76 €, a été approuvé à l'unanimité, en l'absence de Madame le Maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1er adjoint.

Compte administratif de la forêt :
Suite aux explications détaillées de la présidente de la Commission des Finances, Marina HUBRECHT - PRINZ et de Madame le Maire, le compte administratif accusant un excédent de fonctionnement de 6 345.78 € et un excédent d'investissement de 6 416.05 € a été approuvé à l'unanimité, en l'absence de Madame le Maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1er adjoint.

2) Affectation des résultats d'exploitation – exercice 2024

Budget principal :
Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif présentant :

- un excédent de fonctionnement de 68 210.23 €
- un déficit d'investissement de 34 099.76 €

- décide d'affecter ce résultat comme suit :

- C/1068 : déficit d'investissement 34 099.76 €
- C/1068 : restes à réaliser 0 €

Report de fonctionnement : 34 110.47 €

- approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

Budget de la forêt :
Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif présentant :

- un excédent de fonctionnement de 6 345.78 €
- un excédent d'investissement de 6 416.05 €

- décide d'affecter ce résultat comme suit :

- C/1068 : déficit d'investissement 0 €
- C/1068 : restes à réaliser 0 €

Report de fonctionnement : 6 345.78 €
approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

3) Comptes de gestion 2024

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés par la trésorerie, n'appelant ni observation, ni réserve ont été approuvés à l'unanimité.

4) Budgets primitifs 2025

Budget principal :
Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :
- de fonctionnement : 448 809.20 €
- d'investissement : 175 721.18 €

Budget de la forêt :
Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif de la forêt qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :
- de fonctionnement : 96 345.78 €
- d'investissement : 6 416.05 €

5) Fixation des taux d'imposition des taxes communales

Le conseil municipal fixe pour 2025 : à 3 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour, les taux suivants :
TH : 10.30 %
TFB : 21.54 %
TFPNB : 53.83 %

6) Transport méridien école intercommunale

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, la délibération doit être prise par le Sivu du Honcourt.

7) Divers

Les points suivants ont été abordés :
- GCSMS
- Enquête pratiques culturelles
- Panneaux d'affichage à mettre en place

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.
Pour copie conforme faite à Steige, le 2 avril 2025

Madame le Maire
Monique HOULNÉ

Secrétaire de séance
Stéphane DIDIER